

Projet des Halles : bilan de nos actions de l'été **(septembre 2010)**

L'été a été riche en péripéties sur le projet des Halles, mais s'est malheureusement terminé par le démarrage des travaux.

Nous avons dû prendre un avocat au Conseil d'Etat pour répondre au pourvoi en cassation de la Ville sur le 1^{er} permis de démolir le jardin des Halles. La décision sera connue prochainement, même si elle n'a plus beaucoup d'importance maintenant.

En effet, dans le même temps, la Ville instruisait un 2^{ème} permis de démolir. Dès que celui-ci a été affiché dans le jardin, nous avons déposé un nouveau recours, puis bataillé pied à pied pour que la SemPariSeine veuille bien attendre la décision de justice avant de reprendre les travaux. Les ouvriers procédaient à des sondages dans le jardin et nous étions toute une équipe à surveiller qu'ils ne commencent pas la démolition avant que le permis devienne exécutoire, sans quoi la Ville aurait pu être sanctionnée pénalement. L'ordonnance sur ce deuxième recours a été rendue le 17 août, et malheureusement, cette fois, nous avons perdu et avons été condamnés à payer 1 500 euros à la Ville. Dès le 18, les travaux ont commencé. Vous pourrez voir des photos des premières démolitions sur notre site, rubrique « Galerie photos ».

Parallèlement, nous poursuivions nos efforts pour essayer de décider le Préfet à déférer l'avenant illégal de l'architecte Mangin (voir article suivant).

Nous avons également analysé l'épais dossier de la déclaration d'utilité publique, prononcée par le Préfet au début de l'été. Malgré de nombreuses données très contestables, nous n'avons rien trouvé qui justifie vraiment un recours juridictionnel. Rien de particulier non plus dans le permis de démolir des pavillons Willerval. Nous attendons maintenant le permis de construire de la Canopée, que nous étudierons de près.

Nous avons appris, par ailleurs, que Mme Claude Lalanne avait attaqué la Ville pour atteinte à son droit moral sur le jardin Lalanne, et nous avons aidé l'artiste Patrice Jacquemin à monter un volumineux dossier pour demander le classement d'urgence du Jardin Lalanne au titre des monuments historiques. La décision sur le recours de Mme Lalanne doit être rendue le 17 septembre. Patrice Jacquemin n'a en revanche reçu aucune réponse pour le moment à sa demande.

Si nos différentes tentatives échouent et que le projet démarre vraiment, le chantier du jardin devrait s'accélérer à partir de la mi-septembre. Toute la partie sud sera bloquée, comme elle l'avait été au mois de mai, pour permettre la réalisation de l'aire de jeux censée remplacer le jardin Lalanne. A partir de février, c'est toute la moitié Est du jardin (à l'exception de la place Cassin) qui sera rasée pour faire place à la cité de chantier, ceci pendant plusieurs années. En même temps commencera la démolition des pavillons Willerval. Souhaitons-nous bon courage...